

Paris, le 25 novembre 2016

**Annulation de 14 992 actions et réduction de capital de Locindus SA
en date du 25 novembre 2016**

L'Assemblée générale de Locindus SA en date du 21 mai 2015, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé celui-ci à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, aux termes duquel Locindus SA est devenue propriétaire de 14 992 actions.

L'Assemblée générale mixte du 20 mai 2016, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, a autorisé le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société, dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions autorisé au titre de la quatrième résolution par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2015 et mis en œuvre par décision du Conseil d'administration du 9 mars 2016 en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- à réduire corrélativement le capital social, et à imputer la différence positive entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles.

Le Conseil d'administration du 27 juillet 2016 a décidé la mise en œuvre de cette annulation réalisée le 25 novembre 2016.

Après annulation, le nouveau capital social de 61 461 853,50 euros est composé de 10 689 018 actions de 5,75 euros de nominal et il est procédé à la modification de l'article 6 des statuts en conséquence.

Contact : BAL-COMFI@creditfoncier.fr

Co document est disponible sur le site de la direction de l'information légale et administrative www.info-financiere.fr et sur le site de la Société www.locindus.fr